

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 040/2022

Commune de SAINT PARDOUX L'ORTIGIER
Séance du 28 octobre 2022

Nombre de conseillers		
En exercice	10	
Présents	5	
Votants	7	
Procurations	2	
POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
7	0	0
Date de convocation		
20/10/2022		

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit octobre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame Martine DUMONT, le Maire.

Présents : MMES VIDAL DA GAMA Marina, DEVEAUD Sandrine

MM MARCOU Christian, POUGET

Absents : MM. PIESET Jean-Marc, PERRIER Antoine, Jean-Marc, BERGEAL Jean-Pierre

SIMON Philippe procuration donnée à Mme VIDAL DA GAMA Marina, COUDERT Loïc procuration donnée à Mme DEVEAUD Sandrine

A été nommée secrétaire de séance : VIDAL DA GAMA Marina

OBJET: DEMANDE D'ALIÉNATION D'UN CHEMIN RURAL PAR MONSIEUR ET MADAME Jean-Paul VIGNAL

Madame le Maire indique que, par courrier du 11 octobre 2022, Monsieur et Madame Jean-Paul VIGNAL domiciliés à Bleygeat 19 410 VIGEOIS, ont émis le souhait d'acquérir une partie d'un chemin rural (environ 700m²) situé à la Malignie - 19 270 Saint-Pardoux-L'Ortigier, longeant les parcelles B644 (pour laquelle une entrée de 30m sera préservée), B643, B635 et B634.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à :

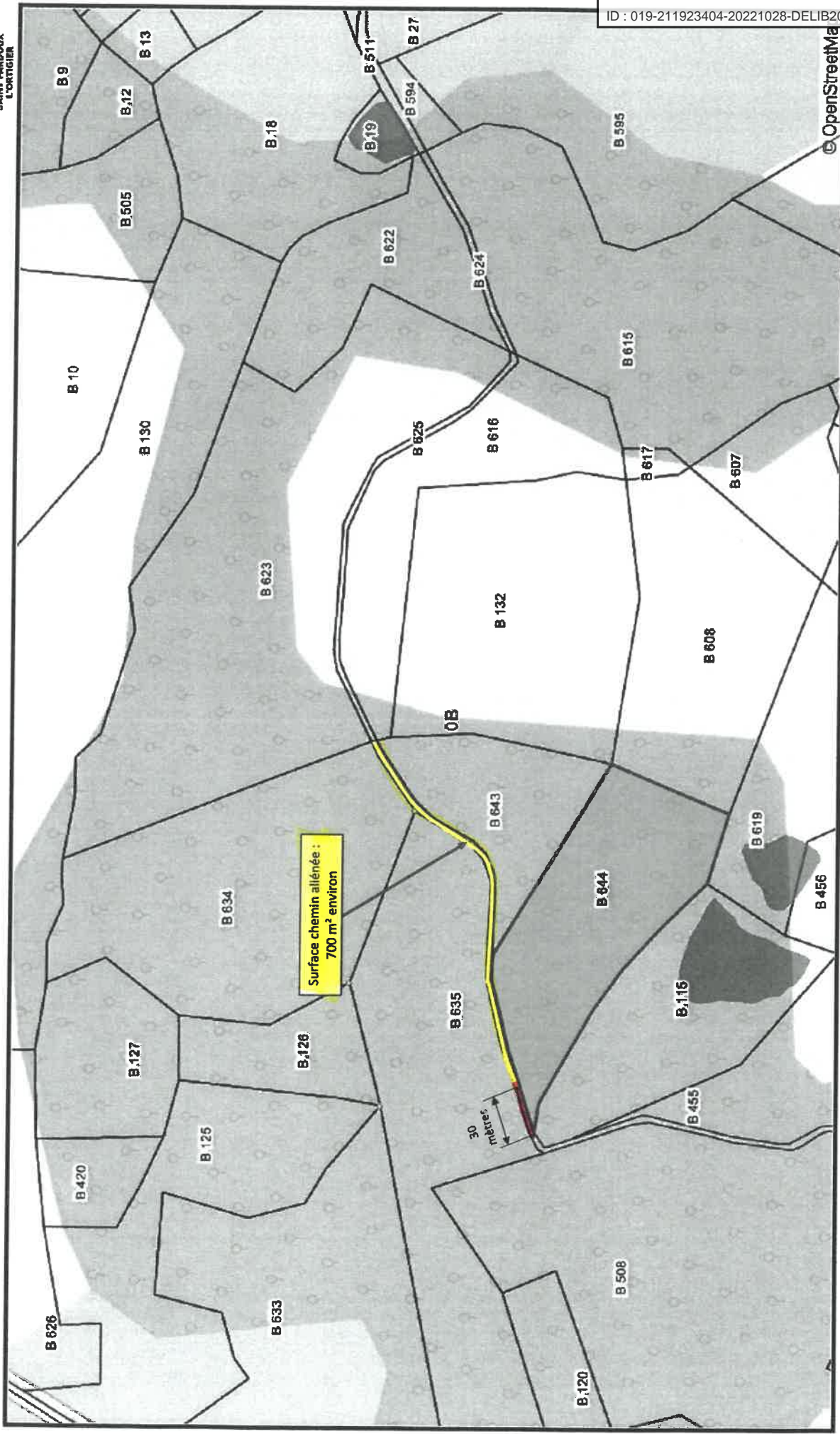
- engager une procédure pour la vente à Monsieur et Madame VIGNAL Jean-Paul de la partie du chemin concernée
- signer toutes pièces afférant à ce dossier

Fait à Saint-Pardoux-L'Ortigier, le 28 octobre 2022

Le Maire, Martine DUMONT



Transmis au représentant de l'État le :
Publié le : 29 octobre 2022.....



© OpenStreetMap